
Statistiques de la déportation (France)

par Robert Faurisson

5 juillet 1978

A. 1945-1946. Tribunal Militaire International de Nuremberg:

a) "Sur au moins 228.000 Français déportés pour des raisons politiques ou raciales dans les camps de concentration, seuls 28.000 d'entre eux ont survécu" (t.II, p.48).

b) "Nombre total des déportés: 250.000. -- Nombre des déportés rentrés: 35.000." (t.VI, p.338)

B. 24 février 1962. *Journal officiel de la République française* (p. 289):

Résumé par R. Faurisson: le nombre de cartes de déportés résistants ou de déportés politiques délivrées soit à d'anciens déportés encore vivants, soit, en cas de décès, à leurs ayants droit, s'élevait à la date du 1er décembre 1961 aux chiffres suivants:

a) vivants: dép.résistants:16702; dép. politiques: 13145

b) décédés: dép.résistants: 9783 dép. politiques: 9235

a + bTotal: 49135

C. 10 juin 1966. Communication de M. Garban à la "Commission de la déportation" du C.H.D.G.M. (Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale):

total des non-raciaux: 60.895.

R. Faurisson ne peut donner ici sa source, pour des raisons de discrétion.

D. A partir de 1966, diverses études juives françaises proposent pour le nombre des déportés juifs (Français, apatrides ou étrangers) le chiffre de 80.000 environ.

(Etudes de Lucien Steinberg, d'Adam Rutkowski, de Georges Wellers dans différents numéros du *Monde Juif*). La récente étude de Serge Klarsfeld tend à proposer un chiffre légèrement inférieur (*Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France*, 1978). Cette étude fera l'objet d'un compte rendu par R.Faurisson.

E. 14-15 août 1966.

Dans un article du *Monde*, Henri Michel, secrétaire général du C.H.D.G.M., dit que, depuis plus de dix années, son Comité a entrepris, département par département, un "travail minutieux" pour déterminer le nombre des déportés de France. A ce jour (en 1966), cinquante-cinq statistiques départementales ont été établies. Dans quelques années, le travail sera achevé. H. Michel écrit, en les soulignant, les mots suivants: "et les chiffres finalement obtenus seront certainement inférieurs aux chiffres réels".

Commentaire de R. Faurisson en 1966: même le jour où toutes les statistiques départementales seront parvenues à Paris au Comité, on ne saura pas le chiffre global. En effet, toutes les statistiques départementales n'ont pas été établies selon le même modèle! Seul H.Michel va être en mesure de donner ce "chiffre global" tant attendu.

F. 1973. H. Michel possède ce chiffre global mais il ne le publiera pas... à cause des déportés.

C'est ce qu'on apprend en lisant les numéros 205, 209 et 212 du *Bulletin du C.H.D.G.M.*. Ce *Bulletin* ne doit pas être confondu avec la revue du C.H.D.G.M.: *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*. Il est de diffusion confidentielle. Il est ronéotypé.

a) n°205 (mai-juin 1973), p.4: (A propos du "décompte entre les juifs établis en France avant la guerre et ceux qui s'y trouvaient après, compte tenu des départs pour Israël"): "Il est cependant à craindre que ces chiffres [des déportés raciaux et non-raciaux] ne soient mis en cause par certaines associations d'anciens combattants, qui sont parfois tentées de condamner le système concentrationnaire nazi par des critères plus quantitatifs que qualitatifs. M.H.Michel encourage cependant chaque correspondant à rester en excellents termes avec toutes les associations d'anciens combattants. Dans l'immédiat, aucune publication globale sur la statistique de la déportation n'est prévue. M. H. Michel estime que l'idéal serait qu'un jour, un sujet de thèse traite de la population concentrationnaire française."

Remarque de R.Faurisson (d'après source confidentielle): cette dernière phrase signifie que H.Michel souhaite que le "chiffre global" soit un jour glissé dans la thèse de M.Jidkoff.

b) n°209 (janvier/février 1974), p. 1: [la statistique de la déportation] "peut être considérée comme achevée. Pour le moment on n'envisage pas de publication à l'échelon national, pour éviter des heurts possibles avec certaines associations de déportés. Quelques correspondants entreprennent des révisions ou complètent leur statistique."

c) n°212 (août/septembre 1974), p. 3: "M. H. Michel juge inopportune une publication d'ensemble qui risquerait de susciter des réflexions désobligeantes pour les déportés."

CONFIDENTIEL: "Chiffre global" tenu secret

	non raciaux	raciaux	total
Déportés rentrés (en 1945)	37.025	3556	40581
Déportés non rentrés (en 1945)	26.060	24606	50666
Total	63.085	28162	91247
	41%	87%	56%

Remarque de R. Faurisson sur ces chiffres:

1. *non rentrés* ne signifie pas *morts*,

2. les Allemands auraient déporté seulement 28162 *raciaux*; d'autres gens, il est vrai, ont pu être déportés comme *non-raciaux*, bien qu'ils fussent juifs, parce que les Allemands les avaient arrêtés pour "résistance", "marché noir", "communisme", etc.

Remarque de R. Faurisson sur ces deux pages:

On est encore très loin de posséder de bonnes statistiques sur la déportation. Il faudrait distinguer parmi les juifs ceux qui ont été déportés à cause de leur qualité de juifs; il ne faudrait pas glisser parmi eux des juifs qui ont été déportés parce qu'ils étaient communistes ou résistants ou "droit commun" ou coupables de "marché noir". Pour être tout à fait juste, il faudrait également mentionner parmi les déportés juifs ceux qui avaient *demandé* à être déportés (cela pour ne pas être séparés de certains des leurs ou pour accompagner telle ou telle personne); ces déportés-là faisaient officiellement partie des "optants".

Quant aux "non revenus", la façon dont leur nombre est obtenu est une dérision.

Et ne parlons pas du nombre des "morts".

On saura, à propos de ces derniers, que pas un seul déporté ne serait mort du fait des Alliés! Pas une statistique ne mentionne même un seul cas.

Note de l'AAARGH: Un des membres du Comité d'histoire de la Seconde guerre mondiale, le Pr Michel de [Boüard](#), doyen de la faculté

d'histoire de Caen, a quitté le Comité en 1981 et a ensuite dénoncé, dans un [article publié dans le journal *Ouest-France* en 1985](#), la position adoptée par H.Michel. Voir le [bref récit d'H. Roques](#).

Ce texte a été affiché sur Internet à des fins purement éducatives, pour encourager la recherche, sur une base non-commerciale et pour une utilisation mesurée par le Secrétariat international de l'Association des Anciens Amateurs de Récits de Guerre et d'Holocauste (AAARGH). L'adresse électronique du Secrétariat est <[\[email protected\]](#)>. L'adresse postale est: PO Box 81475, Chicago, IL 60681-0475, USA.

Afficher un texte sur le Web équivaut à mettre un document sur le rayonnage d'une bibliothèque publique. Cela nous coûte un peu d'argent et de travail. Nous pensons que c'est le lecteur volontaire qui en profite et nous le supposons capable de penser par lui-même. Un lecteur qui va chercher un document sur le Web le fait toujours à ses risques et périls. Quant à l'auteur, il n'y a pas lieu de supposer qu'il partage la responsabilité des autres textes consultables sur ce site. En raison des lois qui instituent une censure spécifique dans certains pays (Allemagne, France, Israël, Suisse, Canada, et d'autres), nous ne demandons pas l'agrément des auteurs qui y vivent car ils ne sont pas libres de consentir.

Nous nous plaçons sous la protection de l'article 19 de la Déclaration des Droits de l'homme, qui stipule:
ARTICLE 19 <Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit>
Déclaration internationale des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU à Paris, le 10 décembre 1948.

[\[email protected\]](#)

| [Accueil général](#) | [Aller à l'archive Faurisson](#) |

L'adresse électronique de ce document est:

<http://aaargh-international.org/fran/archFaur/1974-1979/RF780705.html>